



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

A+

A-



Le Centre de documentation Économie Finances : un service ouvert à tous

Rubriques

Accueil du portail > CEDEF > **Comment définit-on les petites et moyennes entreprises ?**

Comment définit-on les petites et moyennes entreprises ?

Qu'est-ce qu'une PME ? Les textes officiels donnent une définition de chaque catégorie d'entreprise selon le nombre de salariés et le chiffre d'affaires.



© Pixabay

Les quatre catégories d'entreprises de la LME

Gestion des cookies

C'est l'[article 51 de la loi n°2008-776 du 4 août 2008](#) de modernisation de l'économie (LME) qui introduit un classement des entreprises en quatre catégories, pour les besoins de l'analyse statistique : les microentreprises, les petites et moyennes entreprises (PME), les entreprises de taille intermédiaire (ETI) et les grandes entreprises.

Le [décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008](#) précise les critères permettant de déterminer l'appartenance à une catégorie d'entreprises :

- ▶ une **microentreprise** est une entreprise dont l'effectif est inférieur à 10 personnes et dont le chiffre d'affaires ou le total du bilan annuel n'excède pas 2 millions d'euros ;
- ▶ une **PME** est une entreprise dont l'effectif est inférieur à 250 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total de bilan n'excède pas 43 millions d'euros ;
- ▶ une **ETI**, entreprise de taille intermédiaire, est une entreprise qui n'appartient pas à la catégorie des PME, dont l'effectif est inférieur à 5000 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 1 500 millions d'euros ou dont le total de bilan n'excède pas 2 000 millions d'euros ;
- ▶ une **grande entreprise** est une entreprise qui ne peut pas être classée dans les catégories précédentes.

La moyenne entreprise

L'article 47 de la [loi n° 2019-486 du 22 mai 2019](#) relative à la croissance et la transformation des entreprises (Pacte) crée une nouvelle catégorie d'entreprise, la moyenne entreprise, afin de permettre une présentation comptable simplifiée.

Les caractéristiques de la moyenne entreprise sont fixées par le [décret n° 2019-539 du 29 mai 2019](#) : il s'agit des entreprises qui ne dépassent pas deux des trois seuils suivants :

“ Le total du bilan est fixé à 20 000 000 euros, le montant net du chiffre d'affaires à 40 000 000 euros et le nombre moyen de salariés employés au cours de l'exercice à 250. ”

La réglementation européenne sur les catégories d'entreprises

La notion d'entreprise utilisée pour l'application de l'article 51 de la LME est celle du [règlement \(CEE\) n° 696/93](#) du Conseil du 15 mars 1993.

Le décret n° 2008-1354 est rédigé au vu de la [recommandation de la Commission européenne n° 2003/361/CE du 6 mai 2003](#) concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises.

La Commission européenne propose une [rubrique complète sur la définition d'une PME](#) en anglais et une version en français du [guide de l'utilisateur pour la définition des PME](#), publié en 2015.

Ressources complémentaires sur les petites et moyennes entreprises

Le site de l'Insee présente les [différentes catégories d'entreprises](#) dans sa rubrique définitions et méthodes et notamment sur la [catégorie PME](#).

Un [document budgétaire](#), annexé chaque année au projet de loi de finances, reprend la classification fixée par la LME et propose en annexe des éléments d'explication : consulter l'édition 2020 de l' [Effort financier de l'État en faveur des petites et moyennes entreprises](#) (pdf - 1,85 Mo).

Modifié le 8 octobre 2021

Où trouver les chiffres clés des PME ?

Qu'est-ce que l'entreprise individuelle à responsabilité limitée ?

Comment devenir micro-entrepreneur (auto-entrepreneur) ?

Accès rapides

Toutes les fiches pratiques

Rébeca : la base de données

RIPMEF : les documents ministériels

Restons connectés



Suivre le CEDEF sur Twitter



S'abonner aux flux RSS



Veilles et lettres



Formulaire de contact



Qui sommes nous ?

Partager la page



Mentions légales & infos pratiques

- [Contact](#)
- [Plan du portail](#)
- [Mentions légales](#)
- [Politique de confidentialité](#)
- [Accessibilité : partiellement conforme](#)
- [Répertoire des informations publiques](#)
- [Documents opposables](#)

Gestion des cookies